

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 mars 2018, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00039  
**Propriétaire(s) :** 10331783 Canada Inc.  
**Emplacement :** 5100, rue Bank  
**Quartier :** 20 – Osgoode  
**Description officielle :** partie du lot 26, concession 4 (façade Rideau)  
**Zonage :** Zone commerciale rurale RC2  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite changer l'utilisation du bâtiment situé à l'arrière de son bien-fonds qui servait à l'entreposage de matériaux et d'équipement d'aménagement paysager en une station-service où l'on vendra et posera de pneus. Aucune nouvelle construction n'est prévue.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre la réduction du retrait de cour arrière à 5,4 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 10 mètres.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.